PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 417

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 417	établissant un programme d'aide financière à la restauration de bâtiments patrimoniaux industriels
	Adoption par le conseil : 14 juin 2022

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 juin 2022.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe